

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DU GRAND CASABLANCA
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DELEGATION EL FIDA- MERS SULTAN
DE LA FORMATION DES CADRES
LYCEE AL KHAOUARIZMY
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

PRODUCTIQUE PAR ALTERNANCE

EXAMEN DE SORTIE

SESSION MAI 2009

EPREUVE DE

GESTION

Durée : 2 heures

Coefficient : 10

Première partie

Compléter le tableau suivant (6 points)

Notion	Définition
Période d'essai	
Salaire	
Allocations familiales	
Contrat de travail	
Contrat de travail à durée indéterminée	
Contrat de travail à durée déterminée	

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		<i>Productique</i>		L-A-K	CASA
EPREUVE DE :		GESTION		ANNEE : 2008-2009	
DUREE : 2 HEURES	COEF : 10	SESSION :	<i>MAI 2009</i>	NIVEAU : 2	1/4

Deuxième partie

Au 31/03/2009 la S.A. « RABAT-BOIS » vous communique les documents suivants

DOCUMENT N°1 : état des salariés licenciés au 31/03/2009

Nom et Prénom du salarié	Date d'embauche	Cause de licenciement	Taux horaire moyen des 52 dernières semaines	Montant de l'indemnité de licenciement
Zemouri Hassan	01/01/1990	Sans faute grave	48,00 DH
Talbi Hicham	01/04/2000	faute grave	26,00 DH
Nini Rachid	01/06/1988	Sans faute grave	77,00 DH

DOCUMENT N°2 : Barème de calcul de l'indemnité de licenciement

Le nouveau code du travail

Article 53

Le montant de l'indemnité de licenciement pour chaque année ou fraction d'année de travail effectif est égal à :

- 96 heures de salaire pour les **cinq premières** années d'ancienneté ;
- 144 heures de salaire pour la période d'ancienneté allant de **6 à 10** ans ;
- 192 heures de salaire pour la période d'ancienneté allant de **11 à 15** ans ;
- 240 heures de salaire pour la période d'ancienneté **dépassant 15** ans.

Article 55

L'indemnité de licenciement est calculée sur la base de la moyenne des salaires perçus au cours des cinquante-deux semaines qui ont précédé la rupture du contrat.

Travail à faire : Compléter le document N°1 (6 points)

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		<i>Productique</i>	L-A-K	CASA
EPREUVE DE :		<i>GESTION</i>	ANNEE : 2008-2009	
DUREE : 2 HEURES	COEF : 10	SESSION :	<i>MAI 2009</i>	NIVEAU : 2
				2/4

Troisième partie

Au 31/03/09 la S.A.R.L «RABAT-BOIS» vous communique les documents suivants :

DOCUMENT N°1 : Bulletin de paie du salarié KADIRI RACHID .

BULLETIN DE PAIE

Raison sociale : RABAT-BOIS S.A.R.L					
Adresse : 430, BD MEHDI BEN BARKA RABAT					
C.N.S.S. : 569087					
Nom et Prénom : kadiri rachid		Qualification : Agent commercial			
Situation de famille : célibataire	Nombre de déductions : 00	Date de naissance : 01/01/1980	Date d'embauche : 02 / 01 / 2009		
C.N.S.S. : 2345678					
Période de paie : Mars 2009		Bulletin de paie N° : 675			
Libelles		Base	Taux	Gains	Retenues
Salaire de base		191	20,00		
Heures supplémentaires majorées de 25%		12			
Heures supplémentaires majorées de 50%		8			
Heures supplémentaires majorées de 100%		6			
Prime d'ancienneté					
Prime de rendement				600,00	
C.N.S.S.					
A.M.O.					
I. R					
Totaux					
Salaire net à payer					

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR		<i>Productique</i>	L-A-K CASA	
EPREUVE DE :		GESTION	ANNEE : 2008-2009	
DUREE : 2 HEURES	COEF : 10	SESSION :	MAI 2009	NIVEAU : 2
				¾

DOCUMENT N°2 : Barème mensuel de l' IR applicable à partir du 01/01/2009

Tranches de revenu net imposable mensuel	Taux de l'impôt	Somme à déduire
Inférieur à 2 333,33	exonéré	0
De 2 333,33 à 3 333,33	12%	280,00
De 3 333,33 à 4 166,66	24%	680,00
De 4 166,66 à 5 000,00	34%	1 096,00
De 5 000,00 à 12 500,00	38%	1 296,66
Surplus de 12 500,00	40%	1 546,66

DOCUMENT N°3 : Barème de calcul de la prime d'ancienneté

Ancienneté	Taux
Après 2 ans	5%
Après 5 ans	10%
Après 12 ans	15%
Après 20 ans	20%
Après 25 ans	25%

NB :

- Les frais professionnels sont calculés aux taux de 20%.

Travail à faire Compléter le bulletin de paie (document N°1) (5 points)

Quatrième partie

Calculer la durée du congé annuel payé des salariés suivants au titre de l'année 2008 : (3 points)

Nom du salarié	Date d'embauche	Durée du congé annuel payé au titre de l'année 2008
Ben chemsi Aziz	01/01/1996	
Hayani Hakim	01/01/2001	
Slaoui Nezha	01/10 /2008	

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	<i>Productique</i>	L-A-K	CASA
EPREUVE DE :	<i>GESTION</i>	ANNEE : 2008-2009	
DUREE : 2 HEURES	COEF : 10	SESSION :	<i>MAI 2009</i>
		NIVEAU : 2	4/4